



CERTIFICATION ECOLABEL EUROPEEN LE COMPOST VERT DE L'ESSONNE

Assises Nationales de la gestion territoriale des déchets

18 juin 2008

SOMMAIRE



1

Présentation de l'activité de compostage

2

Présentation du produit « Compost vert de l'Essonne »

3

Une démarche volontaire : l'Ecolabel européen

4

Les atouts de l'écolabellisation



PRÉSENTATION DE L'ACTIVITE DE COMPOSTAGE

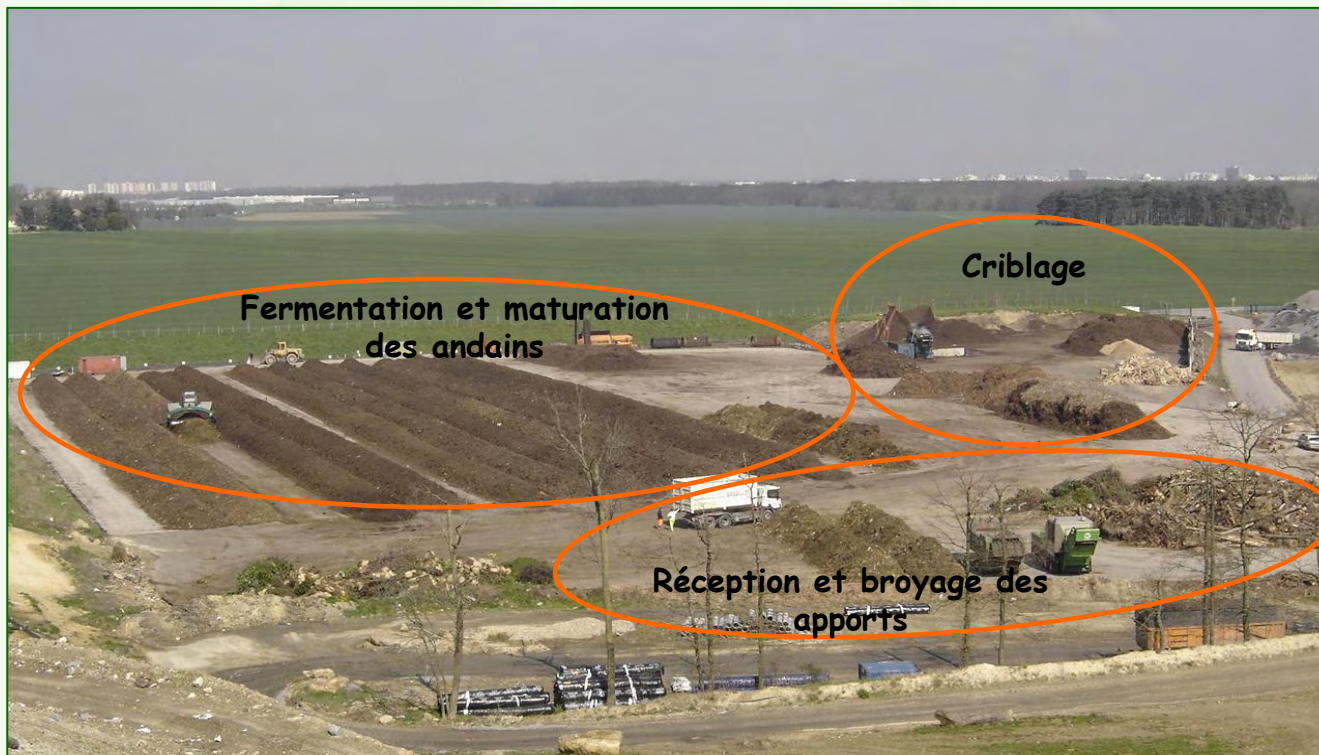
1





Compostage des déchets verts

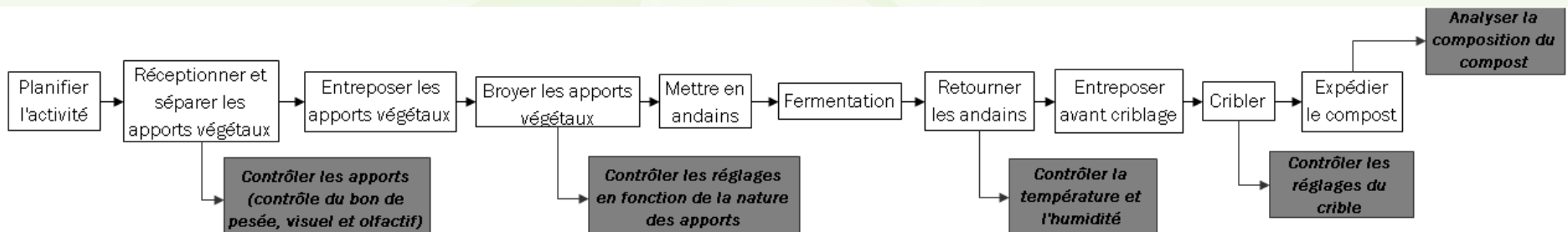
- ICPE en exploitation depuis septembre 2002
- Arrêté préfectoral d'autorisation du 30/01/2006
- Capacité d'accueil *déchets verts* : 40 000 tonnes/an
- Production : 15 000 tonnes de *compost vert*





Compostage des déchets verts

PROCESSUS DE FABRICATION :





PRESENTATION DU PRODUIT

« COMPOST VERT DE L'ESSONNE »

2





Compost vert de l'Essonne

- Compost obtenu à partir de végétaux issus de l'entretien des jardins et espaces verts (tontes, tailles, élagages, feuilles) ayant subi une opération de compostage, conformément aux exigences de la norme Ecolabel Européen « amendements pour sols ».





UNE DEMARCHE VOLONTAIRE : L'ECOLABEL EUROPEEN

3





Généralités sur l'Ecolabel européen

- Concerne tout type de produit à l'exception des denrées alimentaires et des produits pharmaceutiques

Ex : détergents pour textiles, peintures, ampoules électriques, congélateur...



- Principe : - approche multicritère
 - prend en considération le cycle de vie du produit à partir de la fabrication y compris le choix des matières premières, la distribution, la consommation et l'utilisation jusqu'à l'élimination après usage.



Norme Ecolabel européen "Amendements pour sols"

- Référentiel de certification de la marque "Amendements pour sols« ,
- Mise en application : 3 novembre 2006,
- Référentiel plus strict que la norme d'application obligatoire NFU 44 051,
- Référentiel de certification de la marque "Amendements pour sols" :
 - critères écologiques (contaminants physiques, teneur en azote...),
 - critères Qualité (procédures de fabrication, traçabilité...),
- Garantie d'un compost de Qualité pour les utilisateurs et respectueux de l'environnement, utilisable en Agriculture Biologique,
- Les conditions d'utilisation en Agriculture Biologique (règlement CEE 2092/91)
 - Origine naturelle,
 - Valeur agronomique,
 - Analyse sur contaminant et respect des seuils,
 - Garantie sur processus de fabrication (traçabilité, reconduction,...).



LES ATOUTS DE L'ECOLABELLISATION

4





Les atouts de l'Ecolabellisation

- Consolidation de la maîtrise du processus,
- Avantages concurrentiels et création de valeurs,
- Contribue au renforcement de l'image de l'activité.



MERCI DE VOTRE ATTENTION